- Si vous ne pouvez pas déposer une demande en ligne ou si l'élève poursuit ses études en collège privé, vous pouvez faire votre demande en suivant ces étapes :
- 1. Remplissez les pages 3 à 5 de ce formulaire ;
- 2. Rassemblez les documents justificatifs suivants :
- votre avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021
- un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN) à votre nom
- si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, vous pouvez choisir de compléter une procuration (cerfa N°15985), la bourse pourra ainsi être directement versée à l'établissement de votre enfant pour payer sa scolarité.

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage ²	- Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	 Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	 Copie de la décision de justice désignant le tuteur et une attestation de paiement de la CAF ou De la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF

- 3. Remettez ou envoyez le formulaire rempli et tous les documents justificatifs le plus tôt possible à l'établissement où l'élève est scolarisé.
- La date limite pour remettre la demande de bourse est le 20 octobre 2022.

Pour les élèves inscrits au CNED :

- Pour les élèves de moins de 16 ans, un avis favorable à l'inscription en scolarité réglementée est nécessaire lors du dépôt de la demande de bourse.
- Si la démarche n'a pas été faite, il faut dès maintenant imprimer une demande d'inscription en scolarité réglementée sur le site du CNED, la remplir et la transmettre à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du lieu de résidence de l'élève.
- À réception de l'avis favorable du Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale (DASEN), remplissez votre demande de bourse, envoyez-là au service compétent avec l'avis favorable réceptionné.
- Pour les élèves de plus de 16 ans, vous pouvez remplir votre demande de bourse et la faire parvenir au service des bourses compétent.
- Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général de niveau collège : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Rouen.
- Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de niveau collège : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Toulouse.

Pour connaître les coordonnées de ces services, renseignez-vous auprès de l'établissement fréquenté par votre enfant ou sur le site cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee

2. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition.



Page 2 / 5





Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2022-2023

La demande de bourse nationale de collège¹ est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Cadre réservé à l'administration (Ne rien remplir dans ce cadre)
INE: / / / / / / / N°Etab: / / / / / /
Date de dépot du dossier dans l'établissement :
Classe fréquentée par l'élève :
Formulaire à compléter et à envoyer
Merci de remplir ce formulaire en majuscules, de cocher les cases qui concernent votre situation et de ne rien inscrire dans les cases grises
1. Les membres de la famille
L'élève pour lequel vous demandez la bourse
Son nom:
Ses prénoms :
☐ Fille ☐ Garçon
Sa date de naissance / / Son département de naissance
Son pays de naissance : Sa nationalité :
Classe fréquentée par l'élève :
Si l'élève est sous tutelle administrative indiquez l'organisme :
Vous même
☐ la mère ☐ le père ☐ autre personne en charge de l'élève
Votre nom de naissance :
Votre nom d'usage (si différent) :
Votre prénom : Votre adresse :
Code postal Commune :
Numéro de téléphone :
Adresse mail:
Exercez vous une activité professionnelle ? □ Oui □ non
Profession:
Vous êtes :
☐ marié(e) ☐ pacsé(e) ☐ en concubinage ² ☐ divorcé(e) ☐ veuf(ve) ☐ célibataire
1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation
2. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition.



Page 3 / 5

Votre partenaire est :	
🔲 la mère de l'élève 🔲 le père de l'élève	autre
Son nom de naissance :	
Son nom d'usage (si différent) :	
Son prénom :	
Son adresse:	
Code postal Commune :	
Exerce t-il une activité professionnelle ? 🔲 Oui	☐ Non
Profession:	

Les personnes à charge du foyer :

Nom et prénom de chacune des personnes à charge (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté ou profession	Boursier oui non
	. 1 1		
	1 1		
	1 1		
	1 1		
	1 1		
	1 1		
	1 1		
	1 1		

cerfa	N° 12539*12
-------	-------------

(eculo)

Page 4 / 5

2. Engagement de la famille

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant des prestations que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné ¹. En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement, comme prévu par la loi ².

Je certifie sur l'honneur que les renseignements que j'ai donnés sur cette déclaration sont exacts.



Vous avez droit à l'erreur

Je sous	s signé(e nère	e):	🗌 le père	autre personne en c	harge de l'élève
Le :	1	1		signature :	

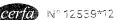
Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire. Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent. Pour exercer votre droit, adressez-vous au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@education.gouv.fr.

Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits Informatique et Libertés ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission Nationale Informatique et Libertés (Cnil).

Conformément au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Pièces communiquées :	
Avis d'impôt sur le revenu	Oui 🗌 Non 🔲
Relevé d'identité bancaire (BIC/BAN)	Oui 🗌 Non 🗌
Procuration (uniquement pour les élèves scolarisés dans un établissement privé)	Oui 🗌 Non 🗌
Attestation de paiement de la CAF	Oui 🗌 Non 🗌
Autre : 🛒 🛒 🚉 🗆 🚊 🗝 😽 👵 👵 💮	and the second second second
Charges et ressources: Nombre d'enfants / / / Ressources / / / / / /	
Décision du chef d'établissement (pour les établissements publics) : Montant attribué :	€ Refusée 🗌
Proposition du chef d'établissement (pour les établissements privés): Montant attribué	: € Refusée 🗌

^{2.} En application des articles de l'article 22 de la loi n°68-690 du 31 juillet 1968. L'intégralité de ces textes de loi sont disponibles sur le site <u>legifrance.gouv.fr</u>.



Page 5 / 5

^{1.} Connectez-vous sur le site <u>oups.gouv.fr</u> pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.